

## Autorisation pour fermeture de route temporaire et signalisation No. 2596

### Vu les bases légales suivantes :

- Loi, règlement, arrêté et délégation de compétence de la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) concernant la signalisation routière et restrictions à la circulation des véhicules à moteur sur certaines routes et chemins du canton, et sur préavis du Service des routes et cours d'eau (SRCE) ;

### ACCORDE

- à : **Association Mémorial Grône - Loye, par Monsieur Stéphane Ravaz, Président, Case Postale 41, 3979 Grône,**
- l'autorisation de fermer : **1/ Grône : La route cantonale entre Le Coujon et la Place des Ecoles et mise en place d'une déviation;**  
**2/ Grône : La route cantonale entre Le Coujon - Place des Ecoles - Nézôt;**  
**3/ La route cantonale Grône - Loye jusqu'à l'entrée Est de Loye avec mise en place d'une déviation à Grône et à Loye/travers.**
- motifs : **Présentation et démonstration de véhicules de compétition historiques d'exception dans le cadre du 5<sup>ème</sup> Mémorial automobile Grône - Loye.**
- date(s) et heure(s) : **1/ Samedi 08 août 2015, de 14h00 à 18h00;**  
**2/ Dimanche 09 août 2015, de 07h30 à 18h00;**  
**3/ Dimanche 09 août 2015, de 07h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

Cette autorisation est accordée aux risques et périls de l'association requérante et uniquement aux conditions suivantes :

- Cette démonstration n'est pas une course de vitesse et aucun chronométrage n'est autorisé. Elle doit se dérouler en respectant strictement la Loi sur la Circulation Routière.
- Cette manifestation est placée sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui prendra toutes les mesures de sécurité en conséquence. La Police cantonale décline toute responsabilité en cas d'accident.
- La signalisation temporaire pour les fermetures de routes et les déviations du trafic sera apposée par les sapeurs pompiers de Grône, le service communal compétent et les membres de l'organisation.
- La circulation des services publics, des véhicules de secours et des personnes habitant la zone doit être assurée. Les riverains, le CSI de Sion et de Sierre, l'OCVS ainsi que la Direction des cars postaux et Ballestraz seront informés par l'organisateur des perturbations de circulation.
- Des panneaux d'information avec mention des heures de fermetures de routes seront apposés à Grône - Loye - Nax et Vercorin, quelque dix jours avant la manifestation.
- Ce Mémorial est couvert par l'assurance RC "La Zurich". Une copie de l'attestation no.135920 - Police 15 545 804 est déposée au Bureau de la circulation de la Police cantonale.
- Si un service de police est nécessaire pour assurer le déroulement normal de la manifestation, les frais y relatifs sont à la charge de l'organisateur.

Sion, le 16 juillet 2015 / 6 rz

  
**Cap Benoît Antille**  
Chef du Service Administration Générale